Serv
FRC 41
31475 16
Case
FRC
25230

COMMENTAIRE ROTURIER,

Sur le noble Discours adressé par Monseigneur le Prince DE CONTI *à* MONSIEUR, *Frere du* ROI, *dans l'Assemblée des Notables, le... 1788.*

A PARIS,

& se distribue *gratis*

A L'HÔTEL DE CONTI.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

PRÉFACE.

LE discours prononcé par monseigneur le prince de Conti à l'assemblée des notables, a fait des impressions si profondes, mais en sens contraire, sur les grands seigneurs ecclésiastiques & laïques d'un côté, & sur l'ordre du tiers-état de l'autre, qu'il nous a paru nécessaire de l'illustrer par un commentaire, au moyen duquel, selon l'ordinaire & louable effet des commentaires, tous les partis seront plus divisés que jamais.

Ainsi Tourreil commentoit *Démosthenes*,
Et d'Olivet commentoit *Cicéron*.

Il est vrai que *Démosthenes* & *Cicéron* parloient pour la liberté du peuple, au lieu que monseigneur

le prince de Conti a parlé pour ſon eſclavage.

Mais on ne doit pas perdre de vue que *Démoſthenes* & *Cicéron* n'étoient après tout que des bourgeois; & que malgré tout leur génie, ils n'avoient point l'honneur d'être de ceux que la bonne compagnie appelle *des hommes comme il faut.* On ſait aſſez que Démoſthenes paſſoit pour le fils d'un fourbiſſeur (*). Cicéron à Rome étoit un homme nouveau, *homo novus :* on le croyoit même iſſu de certains planteurs de poids chiches.

De tels hommes devoient tout naturellement parler pour le peuple: mais un prince, lequel eſt ſans conteſtation un très-bon gentilhomme, a d'autres intérêts, d'autres penſées, & pour tout dire, des vues plus nobles.

(*) Voyez Plutarque, *vie de Démoſthenes.*

Des bourgeois ſongent à ne pas ſervir ; mais un prince s'occupe à commander.

D'ailleurs, il faut convenir que les queſtions ſur la liberté & ſur le bonheur des hommes, ſont ſi *ardues* & d'une métaphyſique ſi profonde, qu'on devroit s'étonner de l'accord des opinions ſur un tel ſujet, & non pas de leur différence. On doit s'attendre que les princes auront toujours ſur la *liberté* & le *bonheur* des hommes des idées très-différentes de celles des citoyens.

Quant à nous, en qualité de commentateurs, nous nous contenterons de porter modeſtement le flambeau devant, ou plutôt derriere Mgr. le prince de Conti, afin d'ajouter, s'il ſe peut, quelque lumiere à l'éclat de la démarche qu'il vient de faire aux yeux de la nation attentive.

Puiſſe ce foible commentaire être entendu au milieu des fanfares de trompettes que les grands ſeigneurs ont fait entendre pour célébrer ce diſcours ! Puiſſe-t-il ſur-tout s'élever au-deſſus du bruit aigu de pluſieurs petits inſtrumens perçans, dont le tiers-état s'eſt permis l'uſage ſans diſcrétion !

COMMENTAIRE ROTURIER

Sur le noble Discours adressé par Monseigneur le Prince DE CONTI *à* MONSIEUR, *Frere du ROI, dans l'Assemblée des Notables, le .... 1788.*

TEXTE.

MONSIEUR, je dois à l'acquit de ma conscience :

COMMENTAIRE.

Quelle conscience ! Vous allez voir comme elle s'acquitte.

TEXTE.

A l'acquit de ma conscience, à la position critique de l'état,

COMM.

Il eſt vrai que la poſition de l'état eſt même un peu plus que *critique*.

Mais à qui la doit-on ? Seroit-ce aux révoltes, aux folies du tiers-état, ou bien aux profuſions en faveur des grands ſeigneurs, de la nobleſſe, du clergé & des princes ; en un mot, aux déſordres connus, toujours cauſés par eux, ou pour eux ?

Il me ſouvient à ce ſujet d'une très-belle hiſtoire, racontée par le moins menteur des hiſtoriens : c'eſt La Fontaine.

Il raconte donc qu'un jour, les animaux furent affligés de la peſte, ...

Mal que le ciel en ſa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre.

Le ravage étoit affreux, & *dans la poſition critique de l'état*, le monarque convoqua une aſſemblée des notables :

Les ours, les tigres, les léopards, les loups, les renards y abonderent ; enfin, le pauvre baudet même y fut appelé. Le monarque parla d'abord à MM. les notables avec une généroſité rare. Il dit :

Mes chers amis,
Je crois que le Ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune.

Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux ;
Peut-être il obtiendra la guérison commune.
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidens
On fait de pareils dévouemens :
Ne nous flattons donc point : voyons sans indulgence
L'état de notre conscience.
Je me dévouerai donc, s'il le faut ; mais je pense
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi :
Car on doit souhaiter, selon toute justice,
Que le plus coupable périsse.

Après ce discours du Monarque, voici celui du Renard :

Sire, dit le Renard, vous êtes trop bon roi,
Vos scrupules font voir trop de délicatesse :
Eh bien !.... manger Moutons, *canaille* (*a*), sotte espece,
Est-ce un péché ? non, non, vous leur fites, Seigneur,
En les croquant beaucoup d'honneur.
Ainsi dit le Renard ; & flatteurs d'applaudir.
On n'osa trop approfondir
Du Tigre, ni de l'Ours, ni des autres puissances
Les moins pardonnables offenses.
Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples Mâtins,

(*a*) Monseigneur le prince de Conti assure, dit-on, que le tiers-état n'est que de la *canaille :* il faut l'en croire. Ceci fait souvenir que le feu roi de Prusse avoit un plaisant cabinet. Il l'appeloit le cabinet des *illustres coquins*. Les portraits de plusieurs conquérans, de plusieurs princes y étoient, & le sien aussi. Ne trouve-t-on pas des gens qui vous soutiennent qu'il y a de la canaille même en paradis ?

Au dire de chacun étoient de petits saints.
L'Ane vint à son tour, & dit : j'ai souvenance
Qu'en un pré de moines passant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue ;
Je n'en avois nul droit, puisqu'il faut parler net.
A ces mots on cria haro sur le baudet.
Un loup, quelque peu clerc, prouva par sa harangue,
Qu'il falloit dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux d'où venoit tout le mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable :
Manger l'herbe d'autrui (*a*) ! quel crime abominable !
Rien que la mort n'étoit capable
D'expier ce forfait : on le lui fit bien voir (*b*).

TEXTE.

Je dois.... à la position critique de l'état, & à ma naissannce.....

COMM.

Ma naissance : admirable titre ! quand il s'agit des droits de la nature humaine.

Mais, quoi que Loke ait pu dire, ne se pour-

(*a*) Remarquez que c'étoit une *herbe de l'église*. Le Loup a omis cette excellente raison.

(*b*) Je ne sais si je me trompe ; mais depuis que le pauvre tiers-état ne mange que des chardons, je meurs de peur qu'on ne le prenne pour le Baudet. Quant au Renard, il parloit en vrai président, & le Loup en bon gentilhomme..... Mais après ces harangues, revenons à celle de Mgr. le prince de Conti.

roit-il pas que certains princes tinſſent encore au ſyſtême des idées & des qualités innées; qu'ils fuſſent perſuadés, par exemple, qu'il y a des *principautés innées*, *des alteſſes innées*, *des monſeigneurs innés*, comme il y a des *rotures & des canailles innées?* Tout cela peut ſe ſoutenir : on peut très-bien argumenter *pro & contrà*, ſur-tout ſi la theſe eſt ouverte dans un palais.

TEXTE.

Je dois..... *à ma naiſſance de vous obſerver que nous ſommes inondés d'écrits ſcandaleux.*

COMM.

Scandaleux ; c'eſt-à-dire, vrais, juſtes & néceſſaires au ſalut du peuple : ce qui fait le *ſcandale* de quelques princes.

TEXTE.

D'écrits ſcandaleux qui répandent de toute part le trouble & la diviſion.

COMM.

Il faut ajouter ici *le trouble & la diviſion entre les membres du clergé & de la nobleſſe qui ont de la juſtice ou de la généroſité, & ceux qui n'ont ni l'une ni l'autre.*

TEXTE.

La monarchie eſt attaquée.

COMM.

Erreur : liſez, *le deſpotiſme eſt attaqué*, & le pire des deſpotiſmes, celui des ariſtocrates.

TEXTE.

On veut ſon anéantiſſement (de la monarchie).

COMM.

Entendez toujours *l'anéantiſſement du deſpotiſme*, & le ſalut de la monarchie.

TEXTE.

Et nous touchons à ce moment fatal.

COMM.

Plaiſe au ciel que nous touchions au dernier moment du deſpotiſme d'un ſeul, & de celui de pluſieurs!

Ces deux deſpotiſmes qui déchirent le peuple, en ſe le diſputant..... L'inſtant où tous deux périront, ſera celui où le peuple & la monarchie renaîtront à la fois.

TEXTE.

Mais il eſt impoſſible qu'enfin le roi n'ouvre pas les yeux ,....

COMM.

Ajoutez *au danger de repouſſer le tiers-état, pour ſe livrer aux mains du haut clergé, des grands ſeigneurs & des parlemens, ſignalés depuis huit ſiecles dans notre hiſtoire, par leurs entrepriſes contre l'autorité royale.*

TEXTE.

Et que les princes ſes freres n'y cooperent pas.

COMM.

Ajoutez encore, *ne cooperent pas au ſoutien de cette utile & preſſante vérité.*

TEXTE.

Veuillez donc, Monſieur, repréſenter au roi, combien il eſt important pour la ſtabilité de ſon trône.....

COMM.

Toujours des omiſſions! Voici cette partie complette de la phraſe:

Combien il eſt important, pour la ſtabilité de ſon trône, de conſerver l'affection de ſon peuple.

TEXTE.

Pour ſon autorité,

COMM.

Le prince pouſſe le laconiſme à l'excès ; il faut ſuppléer à tout coup. Liſez, *combien il eſt important, pour ſon autorité, de réprimer le deſpotiſme ancien des parlemens, & d'arrêter le deſpotiſme naiſſant des grands ſeigneurs, & de nos ſeigneurs du clergé.*

TEXTE.

Pour la paix & le bon ordre,

COMM.

Encore un ſupplément indiſpenſable ! *Combien il eſt important pour la paix & le bon ordre, d'établir & de faire obſerver également des loix impartiales pour tous les ordres de ſes ſujets.*

TEXTE.

Que tous les nouveaux ſyſtêmes ſoient proſcrits à jamais.

COMM.

C'eſt bien ici qu'un commentaire eſt indiſpenſable, car la poſtérité qui trouvera ce diſ-

cours du prince de Conti dans les archives de la nation, ne pourroit jamais deviner quels ſont les ſyſtêmes nouveaux qu'il faut proſcrire à jamais. Nous allons donc copier la note, ou plutôt l'extrait de ces ſyſtêmes, lequel nous a été envoyé par un ſecrétaire du prince, qui l'a fait écrire par un greffier du parlement, avec les réflexions d'un évêque, d'un préſident & d'un duc.

EXTRAIT des nouveaux Syſtêmes à proſcrire, accompagné de réflexions par des Hommes déſintéreſſés.

L'un des premiers, des plus incroyables & des plus inſolens ſyſtêmes qu'on ait produit dans ces fatales circonſtances, eſt que le tiers-état eſt compoſé de véritables hommes : *ce ſyſtême eſt auſſi nouveau que dangereux :* & n'eſt-il pas évident que ſi de telles opinions ne ſont pas proſcrites & cautériſées juſqu'au vif, nous verrons un de ces matins les ſinges envoyer leurs députés aux états-généraux ? Et ſans doute ils ne manqueront pas de beaux & bons argumens, pour nous prouver qu'ils ſont auſſi des hommes. On verra des *orangs-outangs* & des ſapajous lire l'hiſtoire naturelle, comme nous

voyons des bourgeois lire *Rouſſeau* & *Monteſquieu :* ils ſoutiendront, avec M. de Buffon, que les nuances qui ſéparent les eſpeces, ne ſont point diſtinctes. Nous les entendrons vanter leur intelligence & leur adreſſe, & pouſſer l'inſolence, juſqu'à ſe comparer à des gentilshommes, peut-être à des préſidens, peut-être à des évêques, peut-être à des princes.

Il faut donc couper vivement ſur le tronc de l'eſpece humaine, cette branche furtive & bâtarde du tiers-état ; branche à laquelle mille autres pourroient s'attacher, au grand détriment des deux meres branches, le haut clergé & la haute nobleſſe. Ceci eſt de la PREMIERE CONSÉQUENCE : *ſyſtême à proſcrire.*

Un autre ſyſtême, c'eſt que les hommes du tiers-état ſont des citoyens.

Qui pourroit croire que des hommes qui ſe reconnoiſſoient ſerfs, il y a quelques cents années, oſaſſent aujourd'hui ſe dire citoyens ? Cet audacieux menſonge peut-il ſe tolérer ? O Sparte ! ô Athenes ! ô Rome, vous l'entendez ! des bourgeois s'appeler citoyens ! Dites, des *ilotes*, *révoltés* que vous êtes : *ſyſtême à proſcrire.*

Ils ont encore ſoutenu, ces gens du tiers-état, que ſous la garde des loix, ils doivent jouir

jouir, ſans trouble, de la liberté perſonnelle & de leur propriété.

Une liberté, une propriété à des eſpeces, à de la *canaille*, qui ſe trouvoient nagueres trop heureux de labourer pour un brave gentilhomme, pour un digne abbé, quand ils daignoient ſeulement lui laiſſer un peu de nourriture & la vie ! Où en ſommes-nous ? & quel odieux SYSTEME ! *O tempora ! ó mores !*

Ils ont ſoutenu que les lettres de cachet ſont un abus horrible contre la liberté des citoyens !

Syſtême à proſcrire comme contraire aux idées de la ſaine politique, & de la claire métaphyſique ; car enfin, la vraie liberté, comme chacun ſait, ne conſiſte pas à faire ce qu'on veut, mais ce que l'on doit vouloir.

Or, ne doit-on pas vouloir ce qu'on ne peut s'empêcher de faire ? Donc, on doit vouloir ce que veut une lettre de cachet, quand on n'eſt ni prince, ni duc, ni évêque, ni préſident, ni conſeiller.

Ils ont ſoutenu que les impôts diſproportionnés, ſoit aux vrais beſoins de l'état, ſoit à la fortune des contribuables, ſont encore une atteinte à la propriété.

Les inſolens ! Il faudroit, à les en croire, avoir toujours avec eux, le niveau & la balance

à la main. Peut-on inquiéter la justice, & s'oublier soi-même à ce point? Partant, *système à proscrire.*

Ils ont soutenu qu'il est injuste que le riche, parce qu'il est *noble*, ou parce qu'il est *évêque*, ou parce qu'il est *conseiller* & *président*, ou bien enfin, parce qu'il est *prince*, paie vingt fois, cent fois moins, à proportion que ne paie le pauvre, parce qu'il est *pauvre*, & surtout, parce qu'il est *roturier.*

Toujours oser se comparer! comme si les deux premiers ordres n'étoient pas au-dessus de toute comparaison! comme si le peuple n'avoit pas toujours *assez*, & comme si les grands seigneurs, le clergé, & les parlemens pouvoient jamais avoir *trop!* comme si donner aux uns le surplus, n'étoit pas le plus sûr moyen d'assurer aux autres le nécessaire! Voilà, voilà, où conduisent les beaux systêmes d'égalité! Ces gens las d'un fleuve qui coule avec rapidité, voudroient faire un étang! *Systême à proscrire.*

Ils ont soutenu que, si dans l'assemblée nationale, le tiers, qui forme les 19 vingtiemes de la nation, n'a pas un nombre de représentans égal au moins à celui des nobles & du clergé, il est évident que la liberté &

la propriété de tous les individus de cet ordre, ſeront toujours violées & foulées aux pieds des deux premiers ordres.

Syſtême affeux à proſcrire, à brûler ; avec priere au roi de ne permettre au tiers-état qu'un ſeul *manequin* pour *repréſentant* aux états-généraux : ſans quoi, point de grands offices, ſans un grand mérite ; point de grands bénéfices, ſans une grande vertu ; point de magiſtrature ſouveraine, ſans une ſouveraine équité ; en un mot, point de monarchie.

Ils ont ſoutenu que les droits de la nature humaine, & ceux qui dérivent directement du pacte ſocial, ſont plus anciens & plus reſpectables que tous les titres, toutes les chartres, tous les uſages : ils ont ſoutenu que les droits de la nation étoient plus anciens que les princes même.

Quelle abominable & fauſſe chronologie ! mettre la nature avant les titres, avant les uſages, avant les coutumes, comme ſi la nature étoit autre choſe que la *coutume* même !

Ainſi donc, *ſyſtême à proſcrire.*

Ils ont ſoutenu que la convocation des états-généraux en 1614, n'ayant point été révélée de Dieu, n'étoit qu'un objet ſoumis à la raiſon & à la diſcuſſion.

Comment, la convocation de 1614 n'a pas été révélée ? le parlement n'en a pas conservé fidélement la tradition ! Ce n'eſt point un objet de la foi parlementaire ; ce qui eſt bien au-deſſus de la foi humaine.

Demandez-le, révoltés incrédules, demandez-le à M. le préſident d'Ormeſſon, le nourriſſon de M. d'Agueſſeau, & qui lui-même a dit en public, qu'il étoit un Romain à Paris.

Demandez ce que c'eſt que la convocation de 1614, au ſage d'*Eprémenil*, à ce magiſtrat équitable comme un arrêt, clairvoyant comme un prophete, éloquent comme une homélie.

Demandez-le à l'illuſtre Séguier, ce général des avocats-généraux, ſenſible & doux comme nos loix criminelles, citoyen comme un mandement, & philoſophe comme un réquiſitoire.

Demandez-le à tous les ſiecles, depuis 1614 : taiſez-vous enſuite, & venez voir proſcrire votre damnable *héréſie*.

Enfin, quelques-uns de ces faquins, faiſant les mauvais plaiſans, ont avancé que la tache de roture s'effaçant en France auſſi facilement avec un peu d'or, que celle du péché originel avec un peu d'eau, toute la différence

du *roturier* avec le *gentilhomme*, & même avec un *prince*, n'étoit gueres que celle d'*aujourd'hui* à *hier*, ou *avant-hier*. Syſtême à proſcrire.

Qu'à conſidérer même (ce ſont eux qui parlent) l'ordre des probabilités, on peut aſſurer que dans la foule de ceux qui compoſent le tiers-état, dans cette année de grace 1788, il s'en trouve pluſieurs qui portent dans leur ſens, les germes ſecrets d'une infinité de *gentilshommes*, de *marquis*, de *comtes*, de *ducs*, & qui le ſait, de *princes* même ; leſquels dans les temps à venir, & plus prochains peut-être qu'on ne penſe, appelleront *canaille* le tiers-état de leur ſiecle, ſans ſonger, hélas ! que leurs peres ont été traités de même dans le nôtre.

Et, qui peut aſſurer, diſent-ils encore, que dans le tiers-état à venir, il ne ſe trouvera pas des enfans même des *gentilshommes*, des *princes* d'aujourdhui ? Le temps eſt une roue immenſe, ſur laquelle certaines familles ſont à préſent placées en bas, & quelques autres en haut. Mais enfin, cette roue ne ceſſant point de tourner, les familles du haut de la roue pourront bien deſcendre au plus bas. Vaut-il la peine, ajoutent-ils, de ſe tant diſputer pour un tour de roue ?

D'après ces réflexions sur l'*égalité certaine* d'origine dans le temps passé, & sur l'*égalité probable* de fortune dans les temps à venir, ils concluent qu'il seroit bien plus cruel d'écraser 19 millions d'individus, parce qu'ils sont *canailles* aujourd'hui, sans considérer qu'ils peuvent devenir des hommes *comme il faut* après demain. Les impertinens ! *Syſtême à proscrire.*

Et de plus, il s'agit de planter tout de suite un bon clou, à la roue du temps avec la convocation de 1614.

Continuons : ils disent que si l'on écrase la *canaille* qui laboure, les princes même manqueront de pain.

Syſtême à proscrire !.... Si les princes manquent de pain, ils mangeront des perdrix ; ils mangeront le tiers-état lui-même en cas de besoin, & pour peu qu'il raisonne. *Syſtême à proscrire.*

Que si l'on écrase, continuent-ils la *canaille* qui fait les étoffes, les habits, les souliers, les chemises, &c. les princes mêmes seront contraints d'aller tout nuds.

Le beau malheur ! ils ne seront que plus charmans à voir..... *Syſtême à proscrire.*

Que ſi l'on écraſe la *canaille* qui négocie, les princes n'auront pas une breloque à donner à leurs maîtreſſes.

Eh bien ! ils leur donneront leurs terres, leurs châteaux..... Donc, ſyſtême à proſcrire.

Ils avertiſſent de conſidérer que pourtant l'on ménage la *canaille* des bœufs, parce qu'ils traînent la charrue ; celle des ânes, parce qu'ils portent des paniers ; celle des moutons, parce qu'ils ont de la laine, & qu'enfin, on les ſoigne tant qu'ils ſont bons à quelque choſe : & ils s'autoriſent de ces exemples, pour demander qu'on ménage de même la *canaille* du tiers-état, laquelle eſt toujours bonne à tout;... c'eſt-à-dire, bonne à rien, ſinon à fouler comme un matelat, ſur lequel noſſeigneurs les évêques, noſſeigneurs les préſidens, & noſſeigneurs les princes, repoſent bien doucement toute leur vie.

Les gens du tiers-état ont fait encore une propoſition bien abſurde : ils ont dit que ſi le roi ne vouloit avoir que des ſujets gentils-hommes, il en étoit bien le maître, & que pour en paſſer ſa fantaiſie, ſa majeſté n'avoit, ſelon les anciennes formes bien antérieures à 1614, qu'à faire expédier au grand ſceau, des lettres de nobleſſe pour le corps entier du tiers-

état ; mais qu'à coup sûr le roi s'en repentiroit, & ſeroit mal ſervi ; que le plaiſir de commander à des *gentilshommes* oiſifs, quelque délicieux qu'il pût être, ne le dédommageroit jamais de la perte de tant d'hommes laborieux & utiles ; qu'enfin, ſans la *canaille* du tiers-état, il pourroit bien avoir des *officiers*, des *conquérans*, des *héros*, mais qu'il n'auroit point d'*armée ;* choſe néceſſaire même aux *héros*, depuis que le temps eſt paſſé, où un gentilhomme, tel qu'*Amadis de Gaule*, battoit une armée entiere, & faiſoit des conquêtes à lui tout ſeul.

Quelle ignorance ! & c'eſt bien peu connoître le génie & la valeur de notre haute nobleſſe : ce n'eſt plus la mode, il eſt vrai, qu'un grand ſeigneur batte ſeul une armée ; mais ramenez cette mode, & nos plus petits marquis, pourvu ſeulement qu'ils aient été préſentés, ſeront tout à la fois des *Galaor* pour la galanterie, & des *Amadis* pour les conquêtes.

Nous diſons bien plus : prenez un préſident, qui ne ſoit pas *roturier ;* ôtez-lui ſa plume & ſon mortier ; donnez-lui une épée & un plumet ; faites-le marcher enſuite à l'ennemi, & nous répondons de lui.

Enfin, ô pouvoir de la naiſſance & de cette

nobleſſe *innée !* n'avons-nous pas vu un gentilhomme, évêque de Grenoble, l'évangile d'une main, ſe brûler la cervelle de l'autre, avec la magnanimité d'un vrai romain ? Attendez ces actes héroïques d'un évêque roturier & dévot ! Je ne voudrois que cet exemple, pour impoſer ſilence à jamais à ces eſprits bas, à ces chrétiens étroits qui s'aviſent ſouvent de déſirer qu'on choiſiſſe les évêques parmi les plus pieux, ſans conſidérer les plus nobles.

Enfin, pour ſéduire le roi, les gens du tiers-état ont propoſé ce ſyſtême. Ils ont dit : *ſire, depuis huit ou neuf cents ans, nos peres ont obéi fidélement à des rois qui les ont ſouvent opprimés ; leurs enfans ſeroient-ils aſſez inſenſés pour ſe révolter contre un roi qui leur feroit du bien ! Après avoir ſuppoſé qu'il y a deux juſtices, l'une pour les nobles, & l'autre pour les roturiers, il ſeroit auſſi trop violent de ſuppoſer qu'il y a deux raiſons, & que des bienfaits, qui pour un grand ſeigneur, ſont une raiſon d'obéir au roi, devinſſent pour le tiers-état une raiſon déciſive pour ſe révolter contre lui.* Syſtême & raiſonnement à proſcrire.

Mais il eſt bon de propoſer ſur tout ceci quelques réflexions générales, & de confondre à jamais tous les ſyſtêmes roturiers. Eſſayons :

C'eſt une maxime de politique auſſi ancienne que la nobleſſe & le clergé, que le peuple eſt un *âne* qui ne marche, qu'autant qu'il eſt bien *bridé*, bien *bâté*, bien *chargé* & bien *roſſé* : cette vérité découle de la nature même des choſes.

En effet, liſez l'hiſtoire ; vous verrez les trois quarts & demi des peuples conſtamment foulés par une poignée d'hommes choiſis, tous prêtres, magiſtrats ou militaires. Or, ce qui s'eſt fait (ſuivez bien ce raiſonnement) toujours & par-tout, n'eſt-il pas une *loi de la nature?* & peut-on après cette réflexion, entendre ſans frémir, le tiers-état réclamer, juſqu'à nous étourdir, ce qu'il appelle les *loix de la nature ?* La nature même n'a-t-elle pas ordonné aux loups, ſous peine de mort, de manger les moutons ; aux araignées de manger les mouches ; enfin à tous les *forts* de ſe nourrir des *foibles ?* Cet admirable artifice ne forme-t-il pas l'engrenage même des roues *de la nature ?* tout cela n'eſt-il pas ordre *de la nature*, *loi de la nature*, en un mot, *la nature même ?*

Et voilà ce qui arrive, quand on permet imprudemment aux petits eſprits de raiſonner ; ils en abuſent ; tout les égare, juſqu'à la lumiere ; & les principes les plus vrais même les conduiſent aux plus fauſſes conſéquences.

Le tiers-état a dit : *il faut conſulter les loix de la nature :* ſans doute ; mais que veut la nature ? A cette queſtion le tiers-état a conclu contre les grands ſeigneurs ſacrés & profanes, comme les mouches concluroient contre les araignées, comme les moutons contre les loups. Pauvres logiciens ! *la nature & les grands ſeigneurs ſe moquent de vous.*

Ici finit l'extrait des ſyſtêmes du tiers-état, avec les réflexions du préſident, de l'évêque & du duc : nous avouons que nous n'en ſommes point du tout fachés. Ces réflexions, qui d'ailleurs commençoient à nous ennuyer, nous conviennent ſi peu, que nous nous ſommes propoſés d'en publier une réfutation complette en pluſieurs volumes in-4°., & nous nous flattons de prouver ſans réplique *à priori*, dans les deux premiers volumes, *qu'un roturier eſt le germe d'un gentilhomme* ; *& nous prouverons, à poſteriori, dans les derniers, qu'un gentilhomme n'eſt que le développement d'un roturier.*

Ainſi, mariant l'*analyſe* à la *ſintheſe*, il ſera complettement établi, 1°. que le tiers-état eſt la ſource même du haut clergé, & de la plus haute nobleſſe :

2°. Que le haut clergé & cette haute nobleſſe ne ſont qu'un découlement du tiers-état ; & nous en conclurons que ceux qui compoſent

ces trois ordres, ſont tous également des hommes ; *ce qu'il falloit démontrer.*

Nous nous attendons bien que nos quatre volumes *in*-4°. ſeront proſcrits & brûlés à l'aide du ſouffle vif & froid d'un réquiſitoire.

Mais nous nous enveloppons d'avance dans le manteau tout neuf de la vérité ; & nous eſpérons qu'il nous garantira tout à la fois de l'ardeur du feu, & du froid du réquiſitoire.

Pourſuivons notre commentaire, & ne nous en rapportons plus aux préſidens, aux évêques & aux ducs, pas même aux princes. Il ſera néceſſaire de reprendre la derniere phraſe du prince, que notre longue interruption a fait perdre de vue. La voici :

TEXTE.

Veuillez donc, monſieur, repréſenter au roi, combien il eſt important pour la ſtabilité de ſon trône . . ., (ſuppléez, comme ci-deſſus,) *pour ſon autorité*, (ſuppléez encore) *pour la paix & le bon ordre*, (ſuppléez toujours) *que tous les nouveaux ſyſtêmes ſoient proſcrits à jamais*, (c'eſt là où nous en ſommes) *& que la conſtitution & les formes anciennes ſoient maintenues dans leur intégrité.*

COMM.

Ne nous preſſons point, & reprenons chaque mot de ce diſcours digne de mémoire. *La conſtitution !* Mais avons-nous eu jamais une véritable conſtitution ? Ah ! grand prince, liſez l'hiſtoire de France ; c'eſt bien le moins qu'un Bourbon la connoiſſe.

Eſt-ce dans l'anarchie féodale depuis votre grand-pere Hugues-Capet juſques à Louis XI, que nous avons eu une conſtitution ?

Eſt-ce ſous le deſpotiſme lâche, ſanglant & fugitif de Louis XI, que nous avons eu une conſtitution ?

Eſt-ce pendant les guerres inſenſées & malheureuſes de Charles VIII & de François I, que nos rois ont formé une conſtitution ?

Eſt-ce le connétable de Montmorenci, Catherine de Medicis & les Guiſe, qui ſous François II, Charles IX & Henri III auront établi une conſtitution ? L'auroient-ils fondée ſur les cadavres des proteſtans, en la cimentant de leur ſang ?

Hélas ! peut-être les vertus d'Henri IV & l'amour du tiers-état l'auroient formée cette conſtitution, ſans les ſcandaleuſes révoltes du clergé, ſans les mémorables mutineries de la

nobleſſe, ſans les oppoſitions politiques des grands & des princes.

Car enfin, qui tint, qui pouſſa la main ſacrilége de Ravaillac dans le ſein paternel de ce bon Roi ? Les uns diſent, les prêtres ; les autres diſent, quelques grands du royaume ; mais qui jamais a oſé dire, le peuple, le tiers-état ?

Après la mort d'Henri IV, dites-nous, grand prince, ſi le cardinal de Richelieu nous a donné une conſtitution ? La faiſoit-il cette conſtitution dans ſa maiſon de campagne, où tandis qu'il s'abandonnoit à *Marion Delorme*, & à tant d'autres qui s'abandonnoient à lui, il *faiſoit condamner* au dernier ſupplice le maréchal *de Marillac* par des aſſaſſins appelés *gens de robe ?*

Une conſtitution, grand prince !.... Sans doute votre alteſſe a voulu parler de la conſtitution *unigenitus*, la ſeule conſtitution bien reconnue en France ; & ce ſeroit une plaiſanterie trop cruelle de venir nous parler d'une conſtitution politique, à nous, & dans une aſſemblée des notables !

Daignez, grand prince, daignez demander aux anglois ce que c'eſt qu'une conſtitution, & comment cela ſe fait ?

Une conſtitution eſt un pacte ſacré entre la

nation & ceux à qui elle a confié ſes pouvoirs : & certes jamais un roi n'a fait une conſtitution en tournant & façonnant ſon peuple, comme un potier tourne & façonne ſur ſa roue un morceau d'argile pour en faire à ſon gré tantôt un pot-à-fleurs, tantôt un pot-de-chambre.

Non, grand prince, ce n'eſt point ainſi que ſe fabrique une conſtitution : elle ne ſe trouve point non plus, comme l'a dit *Monteſquieu*, & comme le répete M. *de Lauraguais*, dans les forêts de la Germanie. On n'y trouvoit que des chênes, des glands & des ſauvages. Une conſtitution eſt le chef-d'œuvre de l'expérience des hommes ; & jamais ſur-tout elle ne fut l'ouvrage du caprice d'un ſeul homme.

Suivons : après avoir invoqué la *conſtitution*, le prince invoque les *formes anciennes*, c'eſt-à-dire, celles de 1614.

Ici, en qualité de commentateurs, c'eſt-à-dire, de diſcoureurs, & même quelque choſe de plus, nous nous permettrons un petit conte.

On demandoit à un érudit, lequel valoit mieux d'Homere ou de Virgile ? *Homere*, dit-il, vaut mieux de plus de *mille ans*.

Il me paroît que le prince juge ainſi de la politique : la plus ancienne eſt toujours la meilleure.

Mais alors, pourquoi cette époque de 1614? Si donc cela n'eſt que de quatre jours, c'eſt une époque d'hier, & ſi voiſine, que nous ſavons tous, comme ſi nous y avions été, ce que ſavent les états de 1614; & que des états ſemblables en 1789, ſeroient de quoi faire crever de rire nos ennemis, & de déſeſpoir les trois quarts de la nation.

Il eſt vrai que noſſeigneurs du parlement, hommes toujours *anciens* & toujours *nouveaux*, appellent la forme de 1614 le *dernier état des choſes;* mais nous prenons la liberté de leur remontrer reſpectueuſement que le *dernier état des choſes*, par rapport à l'homme, c'eſt d'être un cadavre; & que le médecin qui, pour guérir ſon malade, prétendroit le réduire au *dernier état des choſes*, ſeroit un plaiſant médecin.

Ainſi, grand prince, point de milieu à préférer les formes anciennes. Il faut tout de ſuite nous aſſembler ſelon les formes des champs de Mars ſous la premiere ou la ſeconde race: que dis-je? il faut nous aſſembler ſelon les formes uſitées chez les premiers gaulois avant l'arrivée de ce brave gentilhomme romain qui s'appeloit *Céſar*.

Enfin, nous oſerions propoſer à votre alteſſe, avec toute la modeſtie & la défiance convenables, les plus anciennes des formes, celles qui

qui ſont toujours conformes à elles-mêmes ; celles, en un mot, qu'indiquent la juſtice & la raiſon.

D'ailleurs, grand prince, ſi les grands ſeigneurs du clergé, de l'épée & de la robe s'obſtinent à demander les états-généraux ſelon les formes anciennes, le tiers-état de ſon côté s'obſtinera à demander des évêques, des magiſtrats, des gentilshommes *ſelon les formes anciennes.* Il demandera à la nobleſſe des *Dugueſclin*, des *Dunois*, des *Bayard ;* aux parlemens, des *Cuquieres*, des *d'Orgemont*, des *Lavaquerie*, des *l'Hôpital*, des *De-thou*, des *Servins*, &c., tous hommes ſelon les formes anciennes. Cette demande ſeroit bien plus embarraſſante que la vôtre, & daignez nous en croire. Pour la commodité de tout le monde, adoptons cette maxime : *qu'à des hommes nouveaux, il faut des regles nouvelles.*

Eſpérons que le prince y penſera, & continuons.

TEXTE.

Au reſte, Monſieur, quoi qu'il arrive....

COMM.

Ici le prince paroît vouloir, comme on dit, *jeter le manche après la cognée :* mais pour le

raſſurer, nous allons, ſans être du tout prophetes, lui découvrir ce qui arrivera, ſi l'on obſerve, non pas l'*intégrité des formes anciennes*, mais les anciennes, les éternelles formes de l'*intégrité*, de la vertu publique & de la juſtice particuliere.

Ce qui peut arriver au monarque, c'eſt le malheur d'être adoré de ſes ſujets; aux princes, aux grands du royaume, celui de n'être plus les premiers eſclaves d'un miniſtre ou de ſes commis; au clergé, de mériter le reſpect des peuples par ſes vertus; à la nobleſſe, le malheur de s'enrichir par l'aiſance du tiers-état; & au peuple, de jouir des droits ſacrés de l'homme & du citoyen.

Il eſt vrai que ces malheurs ſont affreux pour qui ne voudroit de liberté ni pour lui, ni pour les autres, & conſentiroit à ſe faire l'eſclave de quelques-uns pour devenir le tyran d'un plus grand nombre.

Tels ſont quelques princes, & preſque tous les courtiſans : ils comptent pour rien leur liberté, pourvu qu'ils oppriment celle des autres.

TEXTE.

Je n'aurai point à me reprocher de vous avoir laiſſé ignorer l'excès des maux dont nous ſommes menacés;

COMM.

M. le prince de Conti n'a-t-il point à ſe reprocher d'avoir laiſſé ignorer au feu roi l'excès des maux où le chancelier Maupeou précipitoit l'état ?

N'a-t-il point à ſe reprocher de l'avoir favoriſé de tout ſon pouvoir, tandis que le prince ſon pere défendoit la nation de tout le ſien ?

M. le prince de Conti a-t-il averti le roi publiquement, comme il le fait aujourd'hui pour l'acquit de ſa conſcience, quand M. de Calonne ſe jouoit de la fortune de l'état qu'il prodiguoit avec tant de graces à toutes les mains ouvertes ?

Les maux affreux de l'état ne ſeroient-ils donc que d'hier, puiſque le prince de Conti n'en avertit le roi qu'aujourd'hui ?

Ou bien, ne ſeroit-ce point qu'aux yeux de quelques princes, le mal commence pour eux, *quand il finit pour le peuple ?*

TEXTE.

Et je ne ceſſerai de former les vœux les plus ardens pour la proſpérité de l'état & le bonheur du roi.

COMM.

Des vœux ardens ! adreſſés à qui ? à Dieu ? mais auquel ? eſt-ce à l'or ? eſt-ce au pouvoir ? car voilà les deux divinités qui reçoivent les *ex voto* de la cour.

Pour la proſpérité de l'état. Ah ! les véritables vœux pour la proſpérité de l'état, c'étoit des opinions dans l'aſſemblée des notables, capables d'aſſurer à vingt millions de créatures humaines la liberté & la propriété, qui ſont des droits antérieurs & ſupérieurs à tous les princes.

Les vœux pour la proſpérité de l'état ne conſiſtent point à voter en faveur de la vingtieme partie de cet état, pour la perte de tout le reſte.

Non, prince, ce n'eſt point voter pour la *proſpérité de l'état* que de vouloir changer en *conſtitution de l'état* les abus mêmes qui l'ont ruiné, en aviliſſant le ſeul ordre de citoyens qui forme l'état, & qui le ſoutient.

Souffrez que nous vous diſions, avec reſpect, que depuis qu'on ſait imprimer nous avons appris à lire ; nous avons lu l'hiſtoire ; nous avons lu même les préambules de tous nos édits ; & c'eſt-là qu'enfin, nous avons appris le véritable ſens dans la bouche du commun

des princes, de ces grands mots : *Le bonheur des hommes ! Le bien public ! La proſpérité de l'état !* Nous ſavons très-bien qu'ils reſpectent les hommes, le public & la nature un peu moins que le gibier de leurs *réſerves.*

Nous ne nous prenons plus à cette vieille glu ; & quand un prince parle de la *proſpérité de l'état*, nous n'ignorons plus que tout cela ſignifie : *Venez, oiſillons, approchez-vous ; venez repoſer ſur ces baguettes que je vous tends ; ce ſont de fideles & sûrs appuis.*

Mais tandis que l'oiſeleur harangue, nous ſavons maintenant découvrir la cage qu'il nous prépare.

Vous dites, grand prince, que vous faites des vœux pour le bonheur du roi :

Et nous, bien davantage ; car notre bonheur & le ſien ſont inſéparables ; au lieu qu'un prince peut très-bien ſe faire un bonheur à part.

Mais le roi & nous, ne ſaurions avoir de bonheur iſolé : il ſera heureux ou malheureux par nous ; & nous ne ſerons heureux ou malheureux que par lui. Deſtinée fatale ou divine ; c'eſt au roi de choiſir !

Demandez, prince, demandez au roi, vous qui pouvez l'approcher, ſi ſon cœur goûte le bonheur au milieu des viſages menteurs &

politiques de ces hommes que ſes graces ne raſſaſient jamais, & dont la feinte reconnoiſſance, pour ce qu'ils ont reçu, n'eſt qu'un nouveau prétexte pour demander encore.

Demandez-lui, ſi plutôt il ne connut pas le bonheur, quand les plus tendres acclamations de ſon peuple, le pourſuivirent de *Paris à Cherbourg.*

Prince, le bonheur du roi, eſt le premier tribut que le tiers-état veut payer à ſon *roi :* que les grands s'occupent à partager ſa puiſſance ; pour nous, nous ne penſons qu'à partager ſon bonheur, en lui rendant au centuple tout celui qu'il voudra nous donner.

TEXTE.

Je terminerai ce diſcours, monſieur, en vous priant de vouloir bien mettre en délibération, dans le comité où ſe trouvent aſſemblés tous les commiſſaires des différens bureaux, s'ils adherent ou non,

COMM.

S'ils adherent ou *non !*
La juſtice dit *non*, mais l'intérêt dit *oui.*

TEXTE.

A ce qu'il vous plaiſe de faire parvenir au roi tout ce que je viens d'articuler ; & dans le cas où

MM. les commiſſaires ne ſe trouveroient pas munis de pouvoirs néceſſaires pour prononcer, je vous ſupplie, monſieur, de vous engager à en référer chacun à leurs bureaux reſpectifs, & d'avoir la bonté de leur indiquer un comité chez vous, à l'effet de vous rendre compte du vœu des bureaux à cet égard ; parce que mon intention n'eſt pas de vous propoſer une choſe qu'ils n'approuveront pas.

COMM.

Dans le cas où MM. les commiſſaires ne ſe trouveront pas munis de pouvoirs ſuffiſans pour prononcer,

Le roi avoit muni ces commiſſaires du pouvoir ſi précieux, ſi rare, de s'honorer à jamais aux yeux de l'Europe entiere, de prouver à la fois, un grand cœur & de grandes lumieres, & d'être en un mot les premiers architectes du beau monument d'une conſtitution, où le monarque & tous les ordres de l'état auroient trouvé leur ſalut & leur gloire. Quelle ſublime commiſſion, que celle des notables ! Arbitres entre le monarque & la nation, ils pouvoient mériter la reconnoiſſance de tous deux, & des ſiecles à venir : mais les *la Fayette*, les *la Rochefoucault* n'abonderent jamais ; & ſi les nobles ſont communs, la nobleſſe eſt bien rare.

A l'effet de vous rendre compte du vœu des bureaux, dit le prince de Conti.

Il a été rendu, ce compte ; & l'on assure que le vœu des bureaux étoit de poursuivre avec le fer & le feu, les auteurs & les écrits scandaleux.... qui osent exposer les droits de la nature & de la cité.

On assure que des magistrats, même des parlemens, ont prostitué leurs voix, au point de réclamer des arrêts du conseil qui déclarassent la guerre à ces pensées.

Poursuivre des écrits ! bon Dieu ! des magistrats le désirer ! des magistrats des parlemens réclamer des arrêts du conseil, pour consommer cet indigne & ridicule abus de l'autorité ! & dans quel moment ! On a beau l'entendre, on ne sauroit le croire.

Que nos derniers ministres aient poursuivi les écrits qui dévoiloient à la France le projet de sa ruine & du triomphe de leur despotisme ;

Que le chancelier Maupeou ait fait poursuivre les écrits patriotiques, dont le feu prince de Conti inspiroit les sentimens, & favorisoit la publication : je le conçois ;

Mais que cette fameuse assemblée des notables, en soit réduite à faire mendier des arrêts du conseil, par la voix même des magistrats

des

des parlemens, pour incendier des écrits, & proſcrire des auteurs ;

Qu'elle ſoit dénuée dans ſa déciſion de raiſons, ou même de prétextes, au point de ne pouvoir être ſoutenue que par des coups d'autorité ;

Que les membres de l'aſſemblée des notables, appelés pour un miniſtere de paix, de lumiere & d'équité, aient conſenti à inſcrire leurs noms dans les regiſtres de cette tyrannie inſenſée qui donne des aîles aux penſées qu'elle voudroit arrêter, & de la gloire aux auteurs qu'elle prétend flétrir ;

Que réſolus à perdre le tiers-état, dont ils étoient les arbitres, & ne pouvant répondre à à ſes invincibles raiſons, ils aient ſouhaité de metrre le bourreau pour rempart entre eux & leur victime, & de ſuppléer au moins à l'équité par la violence ;

Voilà, voilà, ce que nous ne ceſſerons de raconter à l'hiſtoire, & ce que l'hiſtoire répétera long-temps, avec un étonnement mêlé d'indignation & de mépris.

Il eſt temps de terminer ce commentaire : nous nous contenterons de ſupplier le prince, qui a demandé la proſcription des ſyſtêmes ſcandaleux & favorables au tiers-état, & de

538

ſupplier auſſi MM. les notables qui ont appuyé cette mémorable & noble réquiſition, nous les ſupplions donc d'obſerver que ſi, comme on le dit, *brûler n'eſt pas répondre, accuſer n'eſt pas convaincre.* Nous ajouterons que, lorſqu'on veut brûler en public la vérité, elle ſe métamorphoſe publiquement en phénix, qui renaît plus brillant de ſes cendres, & qu'alors cette jolie fable devient la vérité même. Nous ajouterons, qu'avant de faire brûler la vérité, ſi l'on veut diſcourir publiquement contre elle, cette divinité ſe métamorphoſe ordinairement en ſifflet, dont la perçante *mélodie* a le pouvoir de dilater à l'inſtant les poumons & le goſier de pluſieurs millions d'hommes, dont la moitié crie ſans rire, & l'autre rit ſans crier.

FIN.